

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/03/2024

L'an 2024 et le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude, M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
12/03/2024

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Date d'affichage
12/03/2024

réf : 01/24

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

29/03/24

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

29/03/24

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations décrites audit compte sont régulières et bien justifiées.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 26 mars 2024

Le Président,

Le secrétaire de séance


Bernard DUPERAT

Alexandre DENIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/03/2024

L'an 2024 et le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude, M. TAUPIN Jacques

Assiste également : M. DUPERAT Bernard

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
12/03/2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Date d'affichage
12/03/2024

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le receveur municipal, l'assemblée délibérante désigne un Président spécifique pour animer la séance de vote du compte administratif 2023.

réf : 02/24

Mme Bettina DA COSTA est désignée comme Présidente spécifique.

Vote : à l'unanimité

Section de fonctionnement :

1- les dépenses s'élèvent à 11 366.71 €

2- les recettes s'élèvent à 11 672.48 €

3- soit un excédent de : (résultat exercice 2023) : 305.77 €

4- auquel on rajoute le résultat de l'exercice 2022 : 3 570.17 €

5- soit une situation nette au 31/12/23 : 3 875.94 €

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

29/03/24

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le compte administratif 2023 tel que présenté.

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

29/03/24

Monsieur DUPERAT, Président, se retire.

Madame DA COSTA fait procéder au vote du compte administratif 2023.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2023.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.


Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 26 mars 2024

La Présidente spécifique,

Le secrétaire de séance



Bettina DA COSTA



Alexandre DENIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/03/2024

L'an 2024 et le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaients présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude, M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
12/03/2024

AFFECTATION DU RESULTAT

Date d'affichage
12/03/2024

Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement du budget du C.C.A.S., soit 3875.94 €, le conseil d'administration décide d'affecter la totalité de ce résultat à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2024.

réf : 03/24

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

25/03/24

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

29/03/24

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 26 mars 2024

Le Président,

Le secrétaire de séance

Bernard DUPERAT

Alexandre DENIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/03/2024

L'an 2024 et le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude, M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
12/03/2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Date d'affichage
12/03/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

réf : 04/24

Monsieur le Président présente le budget primitif 2024 aux membres du conseil d'administration :

Vote : à l'unanimité

Section de fonctionnement : 14956 €, équilibré en dépenses et en recettes.

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

25/03/24

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget primitif 2024 du C.C.A.S.

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

25/03/24

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 26 mars 2024

Le Président,

Le secrétaire de séance

Bernard DUPERAT

Alexandre DENIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/03/2024

L'an 2024 et le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude, M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
12/03/2024

BANQUE ALIMENTAIRE

Date d'affichage
12/03/2024

Monsieur le Président propose de reconduire la banque alimentaire pour les personnes de la Commune, sous réserve d'un dossier fait auprès de l'assistante sociale.

réf : 05/24

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte cette reconduction.

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

29/03/24

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

29/03/24

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 26 mars 2024

Le Président,

Le secrétaire de séance

Bernard DUPERAT

Alexandre DENIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/03/2024

L'an 2024 et le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude, M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
12/03/2024

CONVENTION DE PARTENARIAT ALIMENTAIRE AVEC LA BANQUE ALIMENTAIRE DU CHER

Date d'affichage
12/03/2024

Par délibération n°14/2010, le conseil d'administration, dans sa séance du 30 septembre 2010, avait autorisé le Président à signer la convention de partenariat alimentaire avec la Banque Alimentaire du Cher selon les tarifs définis pour l'année 2010. Les tarifs ont évolué depuis.

réf : 06/24

Vote : à l'unanimité

Pour 2024, la Vice-Présidente informe que le montant de la participation de solidarité est identique à celui de 2023, soit 0.23 euros le kilo.

La cotisation annuelle s'élève à 26 euros en 2024.

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

29/03/24

La Banque Alimentaire du Cher continue d'acheter du lait pour faire face à une insuffisance de stock mais le montant n'est pas connu à ce jour.

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

29/03/24

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte ces dispositions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 26 mars 2024

Le Président,

Le secrétaire de séance

Bernard DUPERAT

Alexandre DENIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/03/2024

L'an 2024 et le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude, M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
12/03/2024

TELEPRESENCE 18

Date d'affichage
12/03/2024

L'association Présence 18 a mis en place un système de Téléprésence pour les personnes seules ou isolées. Ce dispositif permet de prévenir à distance, 24h/24, un réseau d'assistance. Plusieurs personnes y ont déjà recours sur la Commune.

réf : 07/24

Vote : à l'unanimité

Pour 2024, le tarif de l'abonnement mensuel est supérieur à celui de 2023, à savoir : 25 € par mois au lieu de 24€.

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune :

29/03/24

La délibération sera rendue exécutoire après sa transmission à la Préfecture par ACTES

Transmis le

29/03/24

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration s'engage à participer :

- aux frais d'installation de ce dispositif, pour l'année 2024 pour toute personne qui en fera la demande selon les conditions suivantes : à hauteur de 39 € par personne et dans la limite de 4 personnes

- et sous condition de ressources, à l'abonnement du 1er trimestre pour un montant de 75€ par personne (soit 25 € par mois d'abonnement) dans la limite de 4 personnes.

Les dépenses sont imputées à l'article 6568 du budget primitif 2024.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 26 mars 2024

Le Président,

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/03/2024

L'an 2024 et le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaients présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude, M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
12/03/2024

Date d'affichage
12/03/2024

AIDE AU TRANSPORT / CARTES DE BUS

Madame la Vice-Présidente rappelle au conseil d'administration que Agglobus propose désormais la gratuité des transports sous certaines conditions.

Par délibération n°08/2023, le conseil d'administration avait décidé de ne pas reconduire l'aide au transport pour le budget primitif 2023.

Ainsi, il est proposé au conseil d'administration de ne pas reconduire l'aide au transport pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de ne pas reconduire l'aide au transport pour le budget primitif 2024.

réf : 08/24

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

29/03/24

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

29/03/24

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 26 mars 2024

Le Président,

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/03/2024

L'an 2024 et le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude, M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation

12/03/2024

AIDE POUR PERMIS DE CONDUIRE

Date d'affichage

12/03/2024

Par délibération n°09-2024, le conseil d'administration avait décidé de ne pas reconduire l'aide pour le permis de conduire pour le budget primitif 2023 puisque celle-ci n'était pas sollicitée par les bénéficiaires du CCAS.

réf : 09/24

La situation étant identique, après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de ne pas reconduire l'aide pour le permis de conduire pour le budget primitif 2024.

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

29/03/24

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

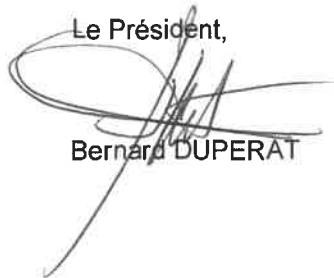
Transmis le

29/03/24

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 26 mars 2024

Le Président,



Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/03/2024

L'an 2024 et le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude, M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
12/03/2024

AIDE AU CHAUFFAGE

Date d'affichage
12/03/2024

Madame la Vice-Présidente propose de poursuivre l'aide au chauffage pour les personnes âgées de plus de 70 ans qui en feraient la demande.

réf : 10/24

Les critères retenus pour bénéficier de l'aide sont les suivants :

Vote : à l'unanimité

- le revenu ne doit pas dépasser 953.45 € pour une personne seule et 1480.24 € pour un couple.

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

29/03/24

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte :

- de reconduire cette aide pour l'année 2024 en retenant les critères proposés

- de fixer à 260 € par foyer le montant de l'aide allouée dans la limite de 6 foyers

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

29/03/24

Les dépenses sont imputées à l'article 6568 du budget primitif 2024.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 26 mars 2024

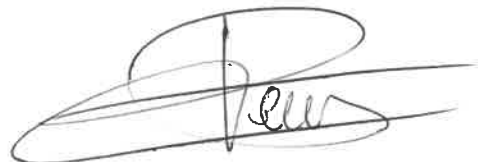
Le Président,



Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/03/2024

L'an 2024 et le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude, M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
12/03/2024

AIDES EXCEPTIONNELLES

Date d'affichage
12/03/2024

Madame la Vice-Présidente propose au conseil d'administration d'allouer une enveloppe de 800 € pour couvrir les demandes d'aides qui seraient présentées au cours de l'année 2024.

réf : 11/24

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte cette disposition.

Vote : à l'unanimité

Les dépenses sont imputées à l'article 6568 du budget primitif 2024.

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

29/03/24

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

29/03/24

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 26 mars 2024

Le Président,

Le secrétaire de séance

Bernard DUPERAT

Alexandre DENIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/03/2024

L'an 2024 et le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaients présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude, M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
12/03/2024

AIDE EXCEPTIONNELLE

Date d'affichage
12/03/2024

Madame la Vice-Présidente rappelle que le CFA de la Maison Familiale d'Education et d'Orientation de Sorigny avait demandé, fin 2023, une aide financière pour un jeune de Marmagne fréquentant cet établissement.

réf : 11bis/24

Or, le CFA avait déjà fait une demande d'aide en mars 2023 à laquelle le CCAS avait répondu favorablement pour un montant de 250 €.

Vote : à l'unanimité

Le budget du CCAS consacré aux demandes d'aides étant totalement alloué pour l'année 2023, Madame la Vice-Présidente avait proposé que le CFA de Sorigny reporte sa demande l'année prochaine afin que le CCAS l'étudie dans le cadre du budget 2024.

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

29/03/24

En effet, le CFA fonctionne en année scolaire alors que le budget du CCAS est établi par année civile.

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

29/03/24

Par délibération n°13bis/2024 du 12 décembre 2023, le conseil d'administration était d'accord pour ce report de décision.

Ainsi, Madame la Vice-Présidente propose au conseil d'administration d'allouer une aide de 250 € au CFA de la Maison Familiale d'Education et d'Orientation de Sorigny, au titre de l'exercice budgétaire 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte cette disposition.

Les dépenses sont imputées à l'article 6568 du budget primitif 2024.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 26 mars 2024

Le Président

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS